

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE
1 bd Lakanal – BP 9033
24019 - PERIGUEUX**

DD060-2011

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres du conseil
en exercice : 50
Présents : 37
Votants : 45
Dont 8 pouvoirs

Date de convocation du Conseil de la
Communauté d'Agglomération
Le 22 avril 2011

Le 29 avril 2011

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

OBJET : MARSAC : CESSION D'UN BATIMENT A LA SCI LAMSTAES

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes SIMEON, DOAT, LABAILS, MOULENES, PATRIAT, TYTGAT, PLAN.

MM. LE MAO, LECOMTE, FRESSINGEAS, LE PAPE, DAUGIERAS, ROUSSARIE, BARBARY, DASSEUX, PEYROUNY,
ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET, LARENAUDIE, ROY, MOYRAND, BOURGEOIS, GERAUD, LE VACON,
MOUTTAWAKKIL, NASSEYS, MATELAT, COLBAC, GEORGIADES, THOMAS.

ABSENTS :

Mmes DE PISCHOF, BELOMBO, BOUSSARIE, MARCHAND, NOUGUEZ, ROUGIER, DECABRAS-MATA.

MM. FAYOLAS, TESTUT, CORTEZ, LE ROUZIC, BELLOTEAU, DOSSET, DUPUY, MATHIVET, MINGASSON.

POUVOIRS :

Mme BELOMBO	pouvoir à	M. DAUGIERAS
Mme MARCHAND	pouvoir à	M. LABAILS
M. DOSSET	pouvoir à	M. MOYRAND
M. LE ROUZIC	pouvoir à	M. ROUSSARIE
M. MATHIVET	pouvoir à	Mme PATRIAT
M. MINGASSON	pouvoir à	M. CORNET
M. TESTUT	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. DOSSET	pouvoir à	BOURGEOIS

DD060-2011

OBJET : MARSAC : CESSION D'UN BATIMENT A LA SCI LAMSTAES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu' un crédit-bail avait été conclu, en 1995, par le Syndicat mixte de Saltgourde, auprès de la SCI Lamstaes pour un bâtiment de 250 m² accueillant l'activité de prothésiste dentaire de MM Lamstaes.

Que ce crédit bail est arrivé à son terme le 31 août 2010.

Considérant que comme le contrat de crédit-bail l'indique la SCI Lamstaes, pour devenir propriétaire de ce local, doit verser une somme de 7 622, 45 €.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- céder le terrain cadastré AL 464 de 1 152 m², situé sur Marsac sur l'Isle, sur lequel figure un local, pour un montant de 7 662.45 €, conformément au contrat de crédit-bail,
- de mandater Maître Vaubourgoin pour l'acte définitif de vente,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents concernant ce dossier.

Délibération votée à l'unanimité

**Délibération publiée le
Délibération certifiée exécutoire
à compter du**

**Pour extrait conforme,
Périgueux, le**

**Le Président
Claude BERIT-DEBAT**

Le parc d'activités Péri-Ouest

Chancelade - Marsac-sur-l'Isle

